

## Compte rendu du Conseil Municipal de Cunlhat du 29 JUIN 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2015, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 29 juin 2015 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric, Maire

**Sont présents :** M. FARGETTE Frédéric, Maire, Mme FACY Chantal, M. CHASSOT Daniel, Mme FOURNIOUX Danielle, M. DESMARET Jean-Luc Adjoints- M. FOLLANFANT Bruno, (départ à 20h53) M. HERRY Jean-Michel, M. TOURNEBIZE David, Mme LISTRAT Rolande, M. BERNARD Jean, Mme MEYGRET-NICOLAS Véronique, Mme GIOUANOLI Isabelle, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame ROCHE Angélique a donné procuration à Monsieur FARGETTE, Madame PLUMMER Eleanor à Madame FACY

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame FOURNIOUX Danielle a été désignée pour remplir cette fonction.

### Approbation du précédent compte rendu

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur LIENNART à 19 h 35

### 1 – Décision modificative 1

Le SIEG est intervenu pour assurer les travaux d'alimentation électrique de la zone artisanale. L'estimatif des travaux approuvé par délibération du 27 mars 2012 s'élevait à 7 300 €. Les travaux engagés représentent un coût de 10 285,52 euros, soit un complément de 2 985,52 euros par rapport au devis initial dont 1492,60 € pris en charge par la commune.

Les crédits sont inscrits au budget mais sur un compte inapproprié. Il convient donc de diminuer le compte 2313-111 de 6 000 € et de créditer le compte 204158-111 du même montant.

Adopté par 15 voix

### 2 – Décision modificative 2

Afin de réaliser la voirie forestière à Bouffoux, des terrains ont été achetés pour la somme de 250 €. Cette somme doit être payée en investissement afin de l'intégrer dans l'actif.

Il convient pour cela de réaliser un virement de 250 euros de la section de fonctionnement du compte 023 sur le compte d'investissement 021. Puis du compte 021 sur le compte 2111-121 (voirie).

Adoption : 15 voix

### 3 – Tarifs appliqués pour la base de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que le gérant doit communiquer pour approbation les tarifs de location pratiqués pour les différents équipements de la base de loisirs. Le Conseil municipal prend acte de

cette communication tout en relevant le retard dans la transmission et des erreurs entre le document transmis et celui publié sur le site internet de la base de loisirs.

Adoption : 15 voix

#### **4 – Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune de Cunlhat bénéficie de ce dispositif ainsi que toutes les communes membres de la communauté de communes. Pour compenser les transferts de compétences à la communauté de communes, les communes reversent chaque année cette somme à la communauté de communes du Pays de Cunlhat depuis plusieurs années.

Depuis cette année, la loi de finances pour 2015 impose que chaque commune prenne une délibération avant le 30 juin 2015 pour transférer cette somme à la communauté de communes.

Madame Isabelle GIOUNOLI demande qu'une présentation des compétences de la Communauté de communes soit réalisée pour mesurer leurs retombées pour la commune de Cunlhat

Le Conseil municipal doit donc délibérer sur le reversement du FPIC perçu par la commune au Pays de Cunlhat soit 22 615 €.

Adoption : 15 voix

#### **5 – Aménagements de prêts**

Monsieur Daniel CHASSOT expose que deux prêts d'une durée respective de 11 et 12 ans peuvent faire l'objet d'un réaménagement. Plusieurs banques ont été consultées et seul le Crédit Agricole a répondu favorablement en proposant :

- Pour le 1<sup>er</sup> prêt une diminution du taux de 4,45 à 4.09 %
- Pour le 2<sup>ème</sup> prêt une diminution du taux de 4.75 à .18 %.

Pour chaque réaménagement de prêt, il est demandé une prise en charge de frais bancaires à hauteur de 250 €.

A échéance des prêts, ces deux opérations représentent une économie cumulée de 5553.48 €.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer favorablement pour la réalisation de ces aménagements de prêts.

Adoption : 15 voix

#### **6 – Travaux de voirie rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe que la subvention départementale pour les travaux sous chaussée (eau, assainissement, eau pluviale) n'a pas été retenue au titre de l'année 2015. Afin de s'assurer du financement de l'ensemble des travaux concernant tant la partie sous chaussée que les aménagements

de la voirie, il est nécessaire de déposer un dossier complet pour obtenir les subventions comprenant les différents volets du chantier.

Pour pouvoir déposer le dossier en octobre, il convient de réaliser une étude d'aménagement du dessus concernant la voirie, la circulation piétonne...

Cette étude pourrait être confiée à la Société SOCAMA qui a déjà réalisé les études concernant les travaux liés à la partie souterraine. Sa prestation comprendrait l'étude du projet en 2015, la consultation et la préparation des marchés et le suivi du chantier pour un coût global de 8 990 €HT.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le fait de confier la maîtrise d'œuvre de l'étude de la partie supérieure de l'aménagement de la Rue Saint Pierre à la Société SOCAMA.

Adoption : 15 voix

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information et consultation des habitants aura lieu le 10 août 2015 en mairie à 19 h.

#### **7 – Validation du rapport d'activité 2014 du SIVOM d'Ambert**

Monsieur David TOURNEBIZE présente les différentes activités du SIVOM d'Ambert : collecte des ordures ménagères, organisation du tri des déchets, service d'assainissement non collectif, aide à la scolarité en milieu rural, accompagnement à la scolarité et à la parentalité, patrimoine, service informatique et e-procédure, SAGE Dore amont.

Le rapport est consultable sur le site internet du SIVOM et en mairie.

Le rapport est soumis pour validation au Conseil municipal

Adoption : 15 voix

#### **8 – Modification des statuts du SIVOM d'Ambert**

Monsieur le Maire informe que les statuts du SIVOM d'Ambert doivent être modifiés pour les mettre en conformité avec les compétences exercées qui ne figuraient pas dans les statuts tels que le SAGE Dore Amont. Ils modifient également la représentation au sein du Conseil syndical suite à l'évolution législative sur la délimitation des cantons. Désormais, chaque communauté de communes et non plus canton sera représenté au sein du bureau par deux délégués.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ces différentes évolutions.

Adoption : 15 voix

#### **9 – Cimetière : reprise d'emplacements dans le terrain commun**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article R2223-5 du Code général des collectivités territoriales qui précise que «le délai d'inhumation en terrain commun est de cinq ans ».

Le droit funéraire organise au bénéfice de la Commune, une procédure permettant de reprendre les emplacements dans le terrain commun situé au cimetière de Cunlhat. Le délai de cinq ans étant atteint,

il propose de lancer une procédure de reprise pour 12 emplacements. Cette procédure fait l'objet d'une publicité d'un an au terme duquel le Conseil municipal sera à nouveau consulté.

Le Conseil doit se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure de reprise en terrain commun

**Adoption : 15 voix**

### **10 – Motion pour la sauvegarde des libertés locales**

Monsieur le Maire fait part de la motion proposée par l'association des maires ruraux pour la préservation du maillage communal, pour s'opposer à la fragilisation de celui-ci par les nouvelles dispositions législatives.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la motion pour la sauvegarde des libertés locales, de réaffirmer son attachement aux libertés communales et de s'associer solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des maires Ruraux de France.

**Adoption : 15 voix**

### **11 – Motion pour la défense des collèges ruraux**

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion portée par la FCPE pour contester la fragilisation des collèges ruraux qui subissent une baisse d'horaires dévolus à différents enseignements (seconde langue étrangère, éducation artistique et culturelle) et au soutien scolaire. Monsieur Didier LIERNNART demande à ce que soit conservée dans cette motion une adresse envers le Département du Puy-de-Dôme pour le rétablissement des crédits dévolus au réseau des collèges du Livradois Forez.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la motion de défense des collèges ruraux comprenant à la fois la dénonciation des diminutions d'heure et le maintien des crédits départementaux.

Madame Danielle FOURNIOUX, en tant que salarié du Département, ne prend pas part au vote.

**Adoption : 14 voix**

Départ de Monsieur Bruno FOLLANFANT à 20 h 55

### **12 – Motion pour doter l'hôpital d'Ambert d'un scanner**

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion pour doter l'hôpital d'Ambert d'un scanner qui précise les motifs justifiant cette demande :

- Recours de plus en plus fréquent au scanner suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé ;
- Vieillesse de la population ;
- Augmentation du nombre de demande d'examens ;
- Soutien à l'activité de l'hôpital d'Ambert reconnu par le Ministère de la Santé, établissement isolé, ce qui entraîne un besoin accru de sécurisation des diagnostics pour les médecins libéraux et hospitaliers ;
- Amortissement de cet équipement à partir de 2700 actes, objectif atteignable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette motion

**Adoption : 14 voix**

### **13 – Questions diverses**

#### a) Pont de la Grainetie

Monsieur le Maire informe que le pont de la Grainetie présente des problèmes d'étanchéité qui fragilisent sa structure. Le Conseil départemental va réaliser les travaux de réfection pour un coût de 220 000 €. Ces travaux comprendront un aménagement des abords du ruisseau, la reconstruction des deux parapets, le décaissement de la chaussée, la réalisation d'une dalle imperméable et l'enrobé. Trois tilleuls dont les racines fragilisent la structure seront tombés. Les travaux doivent débuter en juillet pour s'achever en octobre. La voirie sera fermée à compter de septembre, la déviation ayant lieu par la Gravière.

#### b) Plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que tous les documents du PLUI ont été transmis aux conseillers pour qu'ils puissent faire part de leurs remarques. Il informe le Conseil municipal qu'une relecture juridique de l'ensemble des documents est en cours par une professionnelle qui devrait rendre son rapport fin août. La consultation des personnes publiques associées aura lieu dans la foulée, puis l'enquête publique. Pour respecter les délais propres à chacune de ces phases, l'approbation du PLUI devrait avoir lieu en mars 2016.

#### c) Evolution de l'intercommunalité

Monsieur le Maire donne des informations sur le débat parlementaire concernant la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités sachant que le texte n'étant pas encore finalisé, des évolutions restent possibles.

La séance est levée à 21 h 30.